

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse
Réunion générale
Focus : emploi et formation
du vendredi 27 avril 2018 à Mana

SALLE / ADRESSE : Pôle enfance jeunesse
Mana

PARTICIPANTS : 55 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h à 22 h20

QUESTIONS-REPNSES : 11 questions

PRISES DE POSITION : 18 prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public :

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Maître d'ouvrage

Christian CLAUDON, directeur du développement

Alex GUEZ, directeur des affaires règlementaires

Jean-François ORRU, directeur des relations extérieures

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Intervenants

"La commission particulière du débat public a supprimé certains propos du verbatim de la réunion du 27 avril 2018, qui ne sont donc pas retranscrits dans cette synthèse, ceux-ci faisant état d'attaques et d'insultes contrevenant aux principes de la charte de modération du débat public."

La séance est ouverte à 18 h 00.

Accueil républicain du maire-adjoint de Mana

La municipalité de Mana est heureuse d'accueillir le débat public qui porte sur une question d'importance et espère que les échanges seront fructueux.

Présentation de la procédure du débat public

Roland PEYLET rappelle que le débat public répond à une obligation légale inscrite dans le Code de l'environnement dont relèvent les porteurs de projets d'infrastructure et d'équipement industriel d'une certaine importance. France Nature Environnement a saisi la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, après que le maître d'ouvrage a sollicité la Commission pour une concertation. Cette dernière a validé la demande d'organiser le débat. Elle a mis en place la Commission particulière qui est neutre et indépendante vis-à-vis du maître d'ouvrage et des autorités administratives de l'État. Ses membres assurent l'organisation et l'animation du débat. Entre avril et juin, 13 séances seront organisées (réunions générales, ateliers thématiques, réunions de proximité et auditions) au cours desquelles le public est invité à exprimer son opinion. Les intervenants sont invités à se lever, à se présenter et à s'exprimer clairement dans un micro, car les réunions font l'objet d'un verbatim et sont enregistrées et filmées. Il est possible de poser des questions écrites qui seront communiquées à la tribune.

Débat avec les participants

La configuration de la salle se prête peu au débat et correspond davantage à une conférence donnée par la Compagnie Montagne d'Or sur son projet. Il s'agit plutôt d'une étude marketing identifiant ce qui se serait acceptable pour la population que d'une véritable réflexion sur la pertinence du développement de l'industrie aurifère en Guyane.

La Commission précise que le débat public porte effectivement sur l'opportunité du projet, entre autres choses, et pas uniquement sur ses voies d'amélioration.

L'organisation du débat est antidémocratique. Lors des réunions de Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne et Awala-Yalimapo, le collectif Or de Question a eu l'occasion de présenter un film dénonçant les ravages environnementaux, économiques et sanitaires causés par l'exploitation minière au Brésil, mais aussi de faire intervenir un expert surinamien. Cette vidéo ne dure que 20 minutes sur les 3 heures de débat alors que la présentation de la Compagnie dure environ 40 minutes. Pour assurer l'équité d'information, il faut permettre la diffusion de cette vidéo. La veille, le maire d'Apatou a refusé cela, car il souhaitait mener un débat ostensiblement orienté en faveur du projet : c'est un déni de démocratie et d'information.

Le maire de Mana indique ne pas s'opposer à la diffusion du film. La Commission accède à cette demande et rappelle qu'elle a respecté la position des élus d'Apatou. En outre, ces derniers ont proposé au collectif Or de Question de présenter ce film lors d'une réunion dédiée. Enfin, ce reportage est disponible sur le site Internet de la Commission.

Il serait pertinent que les intervenants de la Compagnie se lèvent et se présentent.

Les représentants de la Compagnie se présenteront lors de leur prise de parole. Certains employés de la Compagnie sont présents de leur propre chef dans le public et n'ont pas à être présentés, sauf s'ils décident de prendre la parole.

La Commission a indiqué ne pas avoir subi de pression de la part de la collectivité territoriale de Guyane, mais il suffit qu'un maire lui en fasse la demande pour qu'elle change son fonctionnement habituel.

La Commission du débat public ne subit aucune pression de la part des élus du territoire.

Présentation générale du projet, par Jean-François ORRU

Le débat public est un jalon dans la concertation. À l'issue du débat en juillet, la Commission particulière remettra un rapport et le maître d'ouvrage aura deux mois pour décider s'il poursuit ou non son projet.

Diffusion d'une vidéo de présentation.

Avant 2016, la Compagnie minière Montagne d'Or s'appelait la Sotrapmag, société créée en 1986 et qui travaillait sur le site de Paul-Isnard. Cette entreprise française est enregistrée au registre de commerce de Cayenne. Elle est basée à Rémire-Montjoly et elle dispose de deux établissements à Saint-Laurent-du-Maroni et à Camp Citron. Elle emploie 26 salariés. La Compagnie est titulaire de la concession Montagne d'Or depuis 1995. Différents actionnaires se sont succédés au capital de la société, dont Guyanor, puis Colombus Gold qui est une société canadienne et Nordgold qui est une société de droit britannique. Elles sont désormais les deux actionnaires principaux, avec respectivement 45 % et 55 % des parts. L'activité principale de la société jusqu'à présent est l'exploration afin d'identifier le gisement et de produire une étude de faisabilité. Elle réalise aussi des études depuis 3 ans sur les aspects environnements, notamment l'élaboration de l'état initial dans l'objectif de préparer l'étude d'impact et le débat public.

À vol d'oiseau, le projet se situe à plus de 60 kilomètres d'Apatou et de Grand-Santi et à plus de 80 kilomètres des premières habitations de Saint-Laurent-du-Maroni, via une piste de 125 kilomètres au milieu de laquelle se trouve la croisée d'Apatou. La concession se situe dans une zone où l'activité minière est autorisée par le Schéma départemental d'orientation minière validé en 2011. Mais le secteur de Paul-Isnard est une zone d'exploitation minière très ancienne : au début du 20^e siècle, la zone comptait de nombreux villages pratiquant l'orpaillage. L'activité minière légale et illégale y est continue depuis 1873 et a contribué à déboiser une partie du site. Le projet envisage les infrastructures suivantes : la fosse d'extraction, plusieurs verses à stériles où sera stocké le minerai ne contenant pas d'or, l'usine de traitement du minerai aurifère, le parc à résidus qui accueillera les déchets rocheux après traitement, la base-vie et l'unité de fabrication d'explosif. L'objectif du projet est de développer l'exploitation du gisement primaire contenu dans la roche. La mine sera importante et reposera sur des procédés industriels tout en respectant la règle « Éviter, réduire, compenser » mise en place par le ministère de l'Environnement pour toute activité industrielle. Les meilleures techniques disponibles seront mises en œuvre pour exploiter les ressources, notamment pour optimiser la récupération de l'or, mais surtout pour se conformer aux réglementations nationales et européennes. Par ailleurs, il est prévu de s'appuyer sur les ressources locales, notamment pour les embauches, mais également en recourant en priorité aux entreprises locales. Au regard du gisement, le projet prévoit une exploitation pendant 12 ans afin d'extraire 85 tonnes d'or, soit 6,7 tonnes par an. Cependant, le potentiel total identifié est de 150 tonnes : si ce potentiel devenait une ressource, la Compagnie ouvrirait un nouveau processus d'étude d'impact et de débat public pour ce nouveau projet.

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre le présent projet, il déposera une demande d'autorisation de travaux miniers, une demande de permis de construire et une demande d'autorisation environnementale unique. En 2014 ont commencé les premières consultations des parties prenantes : l'étape du débat public a commencé en 2018. D'ici la fin de l'été, le maître d'ouvrage décidera s'il poursuit son projet et, le cas échéant, l'amendera en fonction des réflexions de la population. Il déposera son dossier auprès des services instructeurs. La concertation avec les parties prenantes aura lieu tout au long du projet. Suivra une enquête publique qui s'inscrira dans le processus global de consultation. Si le projet est validé, la phase de préproduction durera 2 ans afin de construire la piste, la ligne électrique et les infrastructures minières. Suivront la phase de production pendant 12 ans et la phase de réhabilitation pendant 5 ans. Enfin, le suivi post-exploitation durera 30 ans. Selon le projet, la mine sera exploitée à ciel ouvert, avec une fosse par gradins successifs qui mesurera 2,5 kilomètres de long, 400 mètres de large pour une profondeur moyenne de 120 mètres. La profondeur maximale dépend du versant où l'on se trouve, mais sera de 220 mètres. La terre arable en surface sera dégauchée à la pelleuse et stockée. La roche sera

ensuite fragmentée par des tirs de mine, soit 80 000 tonnes de minerai traitées chaque jour, dont 12 500 tonnes de minerai aurifère acheminées par camion vers l'usine de traitement. Au terme du processus de traitement, les roches seront décyanurées et stockées dans le parc à résidus. Il est prévu d'utiliser 18 tonnes d'explosif par jour, lors des tirs qui auront lieu pendant la pause méridienne. L'explosif sera fabriqué sur site : des composants inertes ne présentant aucun risque d'explosion seront transportés vers l'usine d'émulsion et stockés selon les normes SEVESO. La solution non explosive sera transportée par unités mobiles sur le site d'explosion et versée dans le trou de mine : elle ne deviendra explosive qu'après ajout d'un détonateur.

S'agissant du traitement du minerai, il faut d'abord broyer la roche dans des concasseurs, puis séparer l'or. Pour ce faire, la méthode de la cyanuration est utilisée depuis 120 ans, avec du cyanure de sodium. Le projet utilisera des cuves de cyanuration en circuit fermé comprises dans un bassin de rétention afin d'éviter toute fuite et ne procédera pas à la cyanuration en tas. Le cyanure est le seul moyen éprouvé pour extraire l'or contenu dans la roche et optimiser la récupération d'or entre 91 et 98 %. Les exploitants d'or alluvionnaire utilisent la technique de la gravimétrie qui ne permet de récupérer que 30 à 40 % de l'or : cela explique que des orpailleurs clandestins repassent derrière des exploitants légaux, ou inversement. À cette date, 400 installations dans le monde utilisent le cyanure. 8 tonnes de cyanure seront utilisées chaque jour pour traiter les 12 500 tonnes de minerai aurifère. Le cyanure sera transporté sous forme de briquettes ; en sa qualité de matière dangereuse, il sera soumis à des processus stricts de transport, de stockage et de manipulation. La Compagnie s'est engagée à respecter le Code international de gestion du cyanure. Les accidents miniers majeurs sont causés par la rupture des digues entourant les parcs à résidus, le plus souvent parce que la méthode de construction amont n'est pas suffisamment solide, car le rehaussement de la digue s'appuie sur du matériel meuble et potentiellement humide. Une telle construction est potentiellement instable en raison d'infiltration au niveau des points de fragilité et de contact. La Compagnie prévoit une construction selon la méthode aval qui est plus dense et s'appuie toujours sur des enrochements : à chaque consolidation, la digue s'épaissit et gagne en solidité. Par ailleurs, il est prévu d'installer une géomembrane imperméable sur le fond et les flancs du parc à résidus. D'après l'organisation envisagée, les employés travailleront en rotation hebdomadaire. Sur site, ils seront hébergés dans la base-vie qui disposera des services nécessaires à la vie en collectivité en zone isolée. Tout est prévu pour assurer le confort et la sécurité des employés. Les 125 kilomètres de piste entre Saint-Laurent-du-Maroni et Camp Citron seront intégralement refaits afin que la route soit praticable par des acteurs privés et par le public en toute saison et en toute sécurité. La première partie est publique jusqu'à la croisée d'Apatou au niveau des chutes Voltaire. La seconde partie est privée et non praticable en l'état. Il est prévu de construire des infrastructures de drainage pour les eaux et d'optimiser le tracé de la piste afin de réduire les impacts sur la faune et la flore.

L'emploi, la formation et les retombées économiques du projet, par Christian CLAUDON

La phase de construction du projet repose sur la création de la route qui se substituera à la piste Paul-Isnard et sur la construction de la ligne électrique. Il avait été proposé de créer une ligne enterrée, mais EDF n'est pas en mesure d'assurer la maintenance d'une ligne enterrée de 90 000 volts en Guyane. Pendant la période de construction, 200 emplois directs seront créés par la Compagnie Montagne d'Or afin d'assurer la supervision du chantier. Il est également prévu 700 emplois indirects dans le cadre de la sous-traitance auprès des entreprises de BTP qui seront chargées de construire les infrastructures. La dimension du marché et du projet peut poser problème aux petites entreprises guyanaises : la Compagnie prévoit de réserver une part significative des travaux d'infrastructures aux entreprises locales. En lien avec ces dernières, elle met en place un dispositif pour assurer la totale transparence des marchés et permettre aux entreprises de s'associer ponctuellement ou durablement afin d'être compétitives face aux grandes sociétés métropolitaines.

Pendant les 12 années de production, la Compagnie prévoit de créer 750 emplois directs. Ce nombre a été calculé sur la base du volume d'or à extraire et du volume de roche à travailler. L'effectif nécessaire à chaque élément du processus industriel a été défini pour toute la période et permet également de dimensionner la base-vie et les activités de service afférentes. La marge d'erreur relative à ce nombre de 750 emplois est de plus ou moins 5 %. La base-vie représente 14 % des effectifs, l'exploitation 56 %, l'administration 15 % et l'usine de broyage 15 %. Outre ces emplois directs, l'activité minière recourt beaucoup à la sous-traitance auprès de sociétés de

service, de construction et de transport. Il est donc prévu la création de 3 000 emplois indirects et induits via la sous-traitance et la consommation des salaires versés. Depuis 2 ans, la Compagnie travaille sur la formation, car elle souhaite disposer très en amont des structures de formation afin que les jeunes Guyanais en bénéficient. Le site minier se trouve sur le territoire la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, une partie de la piste traverse la commune de Mana et il y a une grande proximité avec la ville d'Apatou. La formation sera donc répartie dans trois sites, un dans chacune de ces villes. Par ailleurs, les mines industrielles comptent très peu de métiers non qualifiés : il s'agit principalement des activités de services annexes, notamment l'hôtellerie et la restauration dans la base-vie. La majorité des métiers de la mine à proprement parler nécessitent au minimum un CAP, notamment pour la conduite des engins et des machines. Suivent les BTS pour des métiers techniques, mécaniques ou de gestion, et enfin une quarantaine de postes pour des licences et des masters. L'ensemble des activités nécessaires au fonctionnement d'une telle mine industrielle nécessite 57 métiers différents, ce qui suppose une grande diversification des métiers et des compétences. La Compagnie se fixe des objectifs élevés en termes d'emploi et elle est quasiment certaine de les atteindre. Au moins 90 % des emplois seront attribués à des Guyanais : c'est le pourcentage moyen pour les emplois locaux dans les mines industrielles. Il est vrai que ce projet minier a un avenir limité, à savoir 12 ans, et que les employés devront trouver à se reclasser au terme de l'exploitation. Or, les métiers qualifiés en CAP sont très proches des métiers du bâtiment et des travaux publics.

Débat avec les participants

Où est disponible l'étude d'impact ? Il est difficile de discuter de l'acceptabilité du projet sans en connaître les impacts.

L'étude d'impact n'est pas produite à ce stade : elle est liée à la demande d'autorisation de travaux miniers qui ne peut pas être déposée avant la fin du débat public. Cependant, les inventaires de terrain et les états initiaux des milieux physiques, biologiques et humains ont été complétés sous forme provisoire : ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Commission nationale. L'évaluation des impacts est en cours avec la définition des mesures d'évitement, réduction et compensation. Des études de danger et autres études connexes sont également en cours de réalisation. Elles seront toutes déposées lors du dépôt de la demande d'autorisation.

Il appartient à l'État de désigner l'exploitant minier : or, la Compagnie Montagne d'Or a acheté la concession. Son bail s'achève en décembre 2018 et rien n'indique s'il sera reconduit. Par ailleurs, la Compagnie s'appuie sur un Code minier qui n'est pas acté par l'État français.

Une société n'est pas créée par l'État et la Compagnie Montagne d'Or est une SAS. Il est vrai que le Conseil d'État désigne l'exploitant au travers d'un décret. La concession Montagne d'Or a été délivrée en 1946 et a vu se succéder plusieurs exploitants différents, ce qui a occasionné à chaque fois une procédure de transfert de titres. Le repreneur doit démontrer les mêmes compétences techniques et financières que celles démontrées lors de l'octroi initial du titre minier. Par ailleurs, avant que le Code minier métropolitain ne s'applique en Guyane, c'est le gouvernement de Guyane qui décidait localement la titularisation des concessions, sans limites de durée. Le gouvernement a récemment décidé que ces concessions prendraient fin au 31 décembre 2018. La Compagnie, anciennement Sotrapmag, dispose de 8 concessions et a décidé de n'en renouveler qu'une partie, dont celle de Montagne d'Or. Enfin, les terrains appartiennent à l'État : la Compagnie n'en est pas propriétaire et ne jouit que d'une concession délivrée par l'ONF qui assure la gestion foncière du domaine privé de l'État.

L'Europe mène une réflexion pour interdire l'utilisation du cyanure dans l'Union européenne, à la suite de l'explosion de fûts de cyanure.

La Compagnie n'est pas au courant de cette explosion et demande des références afin de se documenter et de répondre, soit en séance, soit sur le site Internet du débat public.

En page 64 du dossier du maître d'ouvrage, il est indiqué qu'aucun déchet ne sera enfoui sur le site minier alors qu'il est prévu d'enfouir les versées à stériles et le parc à résidus.

Il faut distinguer les résidus miniers et les déchets issus de la base-vie et des bâtiments administratifs : ces derniers seront incinérés ou évacués dans des filières autorisées et ne resteront pas sur le site.

Les Guyanais sont opposés à ce projet, car ils connaissent les impacts de l'extraction de l'or sur la population et l'environnement. Depuis des siècles, les Occidentaux lancent de vaines promesses, pillent la Guyane, volent son or, puis l'abandonnent avec une masse de déchets. Elle ne peut plus tolérer que ses enfants soient malades et dépossédés. Son potentiel est réel, mais ne doit pas être exploité par des multinationales.

La Commission enregistre cette prise de position.

Le bilan carbone est-il inclus dans l'étude d'impact ? Il doit présenter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, dont celles causées par le transport du ravitaillement alimentaire et le transport des déchets. En outre, il est question d'un incinérateur, infrastructure qui fait défaut à la Guyane et que la Compagnie semble miraculeusement en mesure de construire. La déforestation doit également être inscrite dans le bilan carbone, tout comme l'élargissement de la piste et l'installation de lignes à haute tension qui nécessiteront de l'élagage en hauteur et sur les côtés. Le protocole de Kyoto vise la réduction du bilan carbone en réorientant le référentiel des objectifs stratégiques à moyen et long terme. Alors que de nombreuses entreprises ont pour projet de replanter des arbres dans la forêt amazonienne, la Compagnie a pour objectif de déforester : quelle compensation a-t-elle prévue ?

Le bilan carbone fera partie de l'étude d'impact et calculera notamment les effets de la déforestation, de la consommation de combustibles pour les engins de chantier et la production d'énergie. Tous les postes concernés seront calculés et se verront opposer des mesures d'évitement, de réduction de la consommation à la source et de compensation. Dans le cadre du dépôt du dossier auprès des autorités, une enquête publique sera réalisée et la population pourra se prononcer quand l'étude d'impact aura été achevée et rendue publique.

Le pillage des ressources est une expression publique et politique que les écologistes utilisent pour déplorer la façon dont la ressource guyanaise est exploitée par des multinationales. Les Guyanais ont le droit d'exprimer publiquement leur désir relatif au partage des ressources et des richesses, car c'est une revendication politique qui s'inscrit dans un débat éminemment politique. Par ailleurs, la CMO doit mettre à jour sa présentation. Elle a annoncé extraire 6,7 tonnes par an, soit un total de 84,4 tonnes et non pas 85 tonnes, comme indiqué dans la présentation. Par ailleurs, il est dit que la profondeur maximale serait de 220 mètres alors que le maître d'ouvrage a convenu lors d'une réunion à Saint-Laurent-du-Maroni qu'elle serait de 320 mètres. La profondeur initiale était de 400 mètres : comment peut-elle autant se réduire alors qu'il est question d'exploiter jusqu'à 150 tonnes d'or ? Cela prouve que la Compagnie travestit la vérité et minimise le gigantisme du projet.

La Compagnie rappelle que la profondeur diffère selon qu'elle est mesurée sur le flanc nord ou sur le flanc sud de la fosse. Par ailleurs, la réserve qui sera exploitée descend jusqu'à 220 mètres de profondeur. En revanche, la ressource qui pourrait être exploitée dans le cadre d'une autre demande d'autorisation descend jusqu'à 400 mètres. Mais la demande ne sera déposée que pour une exploitation jusqu'à 220 mètres de profondeur.

Il est prévu d'utiliser 18 tonnes d'explosifs par jour et la CMO annonce que les vibrations ne seront pas ressenties au-delà de 700 mètres du lieu de l'explosion. Par ailleurs, la CMO devrait produire un schéma sur les décibels entendus sur le lieu de l'explosion et dans les zones habitées.

L'échelle des décibels et des vibrations sera inscrite dans l'étude d'impact, sur la base de simulations qui restent à finaliser.

Le parc à résidus accueillera les déchets cyanurés. S'il se détériore et que la digue cède, cela entraînera un drainage acide minier qui polluera les bassins versants de la Mana. Suivront d'autres projets miniers qui impacteront directement la ville de Mana.

Le parc à résidus fera l'objet d'une étude de rupture de digue dans le cadre d'une tierce expertise menée par la DEAL.

Il est peu probable que l'étude d'impact soit en cours d'élaboration. Après le débat public sera ouverte l'enquête publique qui doit être réalisée avant la prise de décision de l'État. Il est dramatique de ne présenter l'étude d'impact qu'au moment de l'enquête publique : elle comptera plus de 1 000 pages et personne ne prendra le courage de la consulter.

Un résumé non technique de l'étude d'impact sera produit, selon les exigences de la DEAL.

Les 750 emplois sont une solution pour éviter que des jeunes ne fassent la mule. Cependant, il est peu probable que les enfants rêvent de forer des trous en forêt et de vivre une semaine sur deux loin de leur famille. Il existe d'autres opportunités d'emploi en Guyane, comme le déploiement des fermes songhaï qui, en Afrique, offrent un modèle de développement autonome et rentable grâce à une utilisation intelligente des ressources. En outre, cette activité offrirait des emplois à vie sans impacter l'environnement. Un autre exemple positif est celui du Costa Rica qui a fortement développé le tourisme et met en avant les beautés de son territoire.

La Commission prend acte de cette prise de proposition.

Les impacts ne sont pas à venir, mais déjà existants. Les villages souffrent de la pollution des rivières par le mercure. Il est aberrant que la Compagnie propose un projet qui polluera encore plus la nature. Les Guyanais ont parfaitement compris que l'entreprise a pour seul objectif d'enrichir ses actionnaires. Il est donc inutile que la Compagnie tente d'embrouiller les esprits en changeant sans cesse sa présentation.

La Commission souligne qu'il n'est pas anormal que la présentation évolue au fil des discussions et tienne compte des remarques du public.

Les impacts environnementaux du projet, par Chantal Roy

Le projet Montagne d'Or se situe entre les massifs de Lucifer et du Dékou-Dékou qui constituent la réserve biologique intégrale. La vallée en question est déjà très déboisée et ne porte plus une forêt à l'état vierge. En 2009, la Compagnie a signé un protocole d'accord avec l'ONF où elle s'engage à ne jamais exploiter la partie sud de la concession qui empiète sur le massif du Dékou-Dékou. La réserve biologique intégrale a été créée en 2012 et tient compte des activités d'orpillage pratiquées depuis 140 ans. Les infrastructures seront installées dans les zones dégradées, soit 55 % de la superficie du projet. La piste Paul-Isnard sera réhabilitée et flanquée d'une ligne électrique : ces infrastructures linéaires ne traverseront aucune zone protégée, mais la piste jouxte la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la crique Voltaire à la croisée d'Apatou et les ZNIEFF de type 1 et 2 à l'approche des massifs de Lucifer et Dékou-Dékou. Le projet a fait l'objet d'optimisation afin de concentrer les infrastructures dans les zones déjà dégradées, sur une surface de 800 hectares. En outre, le projet a été modifié afin de préserver un corridor de migration de la grande faune entre les deux massifs de la réserve, à l'est de la fosse minière : la verse à stériles inscrite dans le plan de masse initial a été supprimée. Le tracé de la piste et de la ligne électrique a également été optimisé afin d'éviter les espèces à enjeu de conservation, dont les espèces protégées. Des inventaires très conséquents ont été réalisés entre 2014 et 2017. Des états initiaux en version provisoire ont été déposés et l'étude d'impact est en cours de réalisation. Le 6 avril, un atelier sur la biodiversité a présenté les impacts et les mesures d'atténuation. Le 22 mai, un atelier portera sur la gestion de l'eau et sur l'archéologie.

Afin de préserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales, la Compagnie s'est engagée sur plusieurs points : le respect des prescriptions du plan de défrichement, le balisage des aires de travaux et des zones sensibles, la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation avant le défrichement et dans la mesure du possible et la réhabilitation coordonnée du site à l'exploitation. Après la fermeture définitive du site, cette réhabilitation durera 5 ans, mais le projet prévoit une réhabilitation en cours d'exploitation dès les premières années : les versants des verses à stériles et des digues du parc à résidus seront végétalisés à mesure que ces infrastructures gagneront en hauteur. Enfin, des mesures compensatoires ont été discutées avec divers partenaires pour agir sur les impacts résiduels. À l'est de la fosse, le PER Bernard sera préservé pour créer un corridor entre les deux massifs de la réserve biologique intégrale. Il est aussi prévu un appui à la gestion de la réserve avec la mise en place d'un plan de gestion ou d'écogardes pour lutter contre l'orpillage illégal et le braconnage. Enfin, les barranques d'orpillage illégal seront réhabilitées.

Pour limiter les effets de l'exploitation sur les eaux de surface et souterraines, une géomembrane sera installée au fond et sur les flancs du parc à résidus afin d'éviter toute infiltration. Les boues seront décyanurées et les stériles seront stockées dans des alvéoles en saprolite. La qualité de l'eau sera suivie tout au long du projet et 30 ans après la fermeture. Ce suivi permettra de valider

l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. En cas de besoin, de nouvelles actions seront déployées. Ces rapports de suivi seront régulièrement soumis aux autorités de contrôle. Le secteur hydrographique est dense dans la zone. Dès le démarrage des travaux de construction, et ce, afin de préserver la qualité des eaux de surface, la Compagnie s'engage à dériver toutes les eaux situées en amont de la zone de travaux vers des bassins de décantation, à gérer et à collecter et traiter les eaux de contact et de procédé vers le bassin des eaux de contact. Les infrastructures relatives à la gestion des eaux couvrent une surface de 42 hectares sur les 800 occupés par le projet. Toutes les eaux de contact, celles issues des aires de stockage et des verses à stériles seront versées dans le bassin des eaux de contact qui sera la réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai. Les boues en provenance de l'usine seront versées dans le parc à résidus : une fois consolidées, ces boues seront couvertes par une mince épaisseur d'eau qui permettra d'éviter le drainage acide minier. Toutes les eaux seront traitées et contrôlées avant d'être rejetées dans l'environnement.

Pour préserver la qualité de l'air, la Compagnie s'engage à contrôler les émissions à la source avec la mise en place de dispositifs comme des abat-poussières ou des capteurs de poussière au niveau des concasseurs. Les concentrations seront inférieures au seuil réglementaire à la limite du site. La consommation des hydrocarbures sera optimisée afin de réduire les émissions atmosphériques. S'agissant des nuisances telles que le bruit, les vibrations et la luminosité, des mesures permettront de respecter les seuils réglementaires d'émission de jour comme de nuit, comme des silencieux installés sur des équipements ou des socles absorbant les vibrations produites par les concasseurs. Cela fera l'objet d'un suivi pendant le projet. Sur la zone du projet et sur le tracé de la piste, un inventaire archéologique a été réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives sur les vestiges précolombiens et par Pierre ROSTAND pour les vestiges relatifs à l'activité minière historique. 77 vestiges ou indices archéologiques ou historiques ont été identifiés. Aucune des 15 montagnes couronnées n'est située sur le site du projet. La plupart des sites archéologiques affectés par le projet sont des sites de plein air où ont été trouvés des morceaux de céramique. La Compagnie Montagne d'Or attend les prescriptions de la direction des affaires culturelles, à savoir des fouilles archéologiques préventives ou un diagnostic archéologique. Après la fermeture du site, la réhabilitation durera 5 ans. En priorité, elle vise à stabiliser les terrains à long terme, à confiner les résidus miniers, à prévenir l'érosion et à reprendre la végétation en cohérence avec les habitats environnants. Enfin, un suivi sera effectué pendant 30 ans.

Le projet d'un point de vue énergétique, par Christian CLAUDON

Le site minier nécessitera 20 mégawatts, ce qui nécessite la construction d'une ligne électrique raccordée au poste Margot à Saint-Laurent-du-Maroni. Le site n'entrera en production qu'en 2023, ce qui laisse le temps aux différents producteurs d'énergie renouvelable d'achever leurs projets, qu'il s'agisse de photovoltaïque, de biomasse, d'hydroélectrique ou d'éolien. La Compagnie souhaite que son approvisionnement énergétique soit intégralement renouvelable, mais également que les moyens de production soient proches. La Compagnie envisage un approvisionnement par le photovoltaïque, la biomasse et l'hydroélectrique au fil de l'eau, avec une station de secours disposant de générateurs fonctionnant au fuel. Le site aura besoin de 135 gigawattheures par an : il faut donc définir la meilleure répartition possible dans ce mix énergétique. Cette production est largement inférieure aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière d'énergies renouvelables à partir de 2023.

Débat avec les participants

La présentation des besoins énergétiques du projet permet de comprendre pourquoi des entreprises productrices d'énergie présentent des projets pharaoniques à la commune de Mana, en photovoltaïque, en biomasse ou pour construire un barrage sur la Mana. La programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée en 2017 spécifie que l'ouest de la Guyane a besoin d'énergie pour faire face à l'augmentation de la démographie, mais aussi qu'il faut augmenter la production d'électricité pour anticiper les futurs projets miniers sur le territoire. C'est pour cette raison que les entreprises productrices d'énergie se présentent à Mana, et non pour répondre aux besoins démographiques. La desserte électrique devrait

prioritairement concerner les habitants et non une entreprise qui prévoit de détruire la biodiversité et qui ne propose que des emplois précaires.

La Compagnie s'intéresse au barrage au fil de l'eau sur la Mana qui produit actuellement 4,5 mégawatts et à des projets similaires. Il n'est pas question de projets pharaoniques puisque le barrage de Saut Maman Valentin produirait 5 mégawatts.

Il est prévu que les sources de production du mix énergétique soient connectées au réseau. Il faudrait qu'elles alimentent les populations dont les besoins prioritaires ne devraient pas être mis en compétition avec les besoins industriels. L'objectif d'énergie 100 % renouvelable est prévu pour 2030 en Guyane : il n'appartient pas à un entrepreneur privé de le fixer à 2023, d'autant plus que le projet Montagne d'Or aura un impact de plus de 100 millions d'euros sur la péréquation tarifaire.

La Compagnie espère que le mix d'énergie renouvelable aura augmenté d'ici 2023, en conformité avec la programmation pluriannuelle de l'énergie signée par l'État et la collectivité territoriale.

Les investisseurs russes et canadiens, absents du territoire, espèrent un profit de 600 millions d'euros grâce à ce projet. Il faut préciser que les stériles ne contiennent pas d'or à des seuils rentables pour les investisseurs dont l'objet est le profit. Combien de tonnes représenteront les stériles une fois que la Compagnie aura achevé son opération spéculative ? La réhabilitation ne découragera pas les orpailleurs illégaux de s'installer sur le site pour exploiter les riches dites stériles, leur seuil de rentabilité étant plus faible. Quelles mesures sont prévues par l'État et la Compagnie pour éviter la repasse sur les 240 millions de roches dites stériles ?

Les stériles se présentent sous forme de blocs de grande taille. Il est impossible de les exploiter sans broyeur et équipement industriel, contrairement à l'or alluvionnaire qui peut être exploité avec des techniques artisanales. Or, dès la fermeture de l'usine, les infrastructures seront démantelées et retirées du site.

L'État réduit de plus en plus ses contrôles. Comment s'assurer qu'il pourra effectuer un suivi pendant les 12 ans d'exploitation et les 30 ans de suivi post-minier ? Mana a connu des projets industriels en riziculture : la multinationale SOS a quitté le site sans démanteler son patrimoine industriel.

La DEAL est absente et il est impossible de répondre en son nom sur l'exercice de contrôle mené par les services de l'État. Alex GUEZ rappelle que le dossier déposé par le maître d'ouvrage doit démontrer la façon dont la Compagnie prévoit de réhabiliter le site en fin d'exploitation. Cela doit être réaliste et correspondre à des obligations légales et techniques. Enfin, ces mesures figurent dans l'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation d'exploiter. En outre, l'entreprise doit constituer des garanties financières, caution accessible par le préfet en tant que de besoin. Ces sommes couvrent la mise en sécurité du site et la réhabilitation de certaines installations.

Actuellement, EDF ne parvient pas à assurer le service public de fourniture d'électricité. Il a fallu plus de 10 ans pour construire le barrage Petit-Saut : au maximum de sa production, il ne produit pas plus de 140 mégawatts. La Compagnie attend que des producteurs d'énergie développent des projets locaux : la centrale à biomasse de Kourou produit 1,7 mégawatt en brûlant du bois, car les déchets produits par les scieries ne suffisent pas à alimenter cette centrale. Il a été envisagé de faire venir les 300 000 tonnes mensuelles de déchets végétaux produits par une usine brésilienne de pâte à papier, mais le coût du transport était trop élevé. Il faudrait créer une véritable centrale de biomasse dans l'Ouest guyanais qui collecterait tous les déchets des scieries proches du site Paul-Isnard.

Un important projet de production d'énergie grâce à la biomasse a été envisagé à l'ouest de la Guyane en 2010, à savoir le projet du plateau des Mines pour une production de 8,24 mégawatts. Il avait atteint un état d'achèvement quasi définitif, mais n'a pas abouti en raison d'un désaccord entre le promoteur et la commission de régulation de l'énergie sur le coût d'achat de l'énergie produite. Il aurait été préférable de trouver une solution afin que la centrale soit construite et que l'Ouest guyanais ne souffre pas sans cesse de coupures d'électricité. La Compagnie doit émettre des prévisions dans un cadre relativement stable : elle aura besoin de 135 gigawattheures : selon la programmation pluriannuelle de l'énergie, la prévision de capacité de production en 2023 devrait être de 1 365 gigawattheures. Il faut avoir confiance dans cette programmation portée par l'État et la région. Elle est l'outil de prévision sur lequel se fonde la Compagnie.

Au Brésil, le parc à résidus minier construit par la multinationale Vale s'est rompu sous l'effet de la boue qui a glissé sur plus de 300 kilomètres. Une ville a disparu, une rivière a été polluée, la faune a disparu et plusieurs personnes sont mortes. L'entreprise a été condamnée, mais les survivants n'ont pas été relogés. Cependant, aussi élevée que soit l'amende payée par l'entreprise, cela ne rachète pas les morts et la destruction. La concertation doit se poursuivre afin de trouver les meilleures solutions et d'éviter les catastrophes.

Chantal ROY souligne que la digue qui a cédé était construite selon la méthode amont qui est très instable puisque les murs reposent sur les résidus miniers. La Compagnie a prévu d'employer la méthode aval et des études géotechniques sont en cours pour mesurer tous les risques. Des infrastructures seront disposées le long de la digue pour détecter les mouvements et intervenir en cas de besoin. En outre, à la fin de l'exploitation, les boues seront asséchées par un pompage effectué pendant 2 ans. Le parc à résidus sera ensuite recouvert et deviendra une cellule étanche à toute infiltration en dessous et au-dessus. Il deviendra un amas de terre et il ne faut pas craindre de risques de dispersion en aval en cas de rupture de digue.

Les femmes et les mères guyanaises refusent que la Compagnie s'en prenne à leurs terres, mais elles craignent qu'elle ne respecte pas ce patrimoine. Si la Compagnie Montagne d'Or va au bout de son projet, la jeunesse autochtone lui répète qu'elle est prête à donner sa vie pour l'empêcher.

Diffusion d'un extrait du reportage réalisé par Investigations sur les dégâts environnementaux et sanitaires causés par l'exploitation de la mine de Paracatu au Brésil.

La Commission rappelle que l'émission est visible en intégralité sur le site du débat public.

La commune de Mana a été fondée par les orpailleurs. Il est choquant que les projets d'exploitation industrielle en Guyane n'aboutissent jamais, qu'il s'agisse de l'usine de pâte à papier et de l'exploitation de bauxite. Il faut pourtant que les 200 000 jeunes Guyanais qui seront en âge de travailler d'ici 10 ans trouvent un emploi. Le département ne produit rien et la majorité des familles vivent des allocations familiales et du RSA. Il ne faut pas se contenter de s'opposer aux projets, mais proposer d'autres voies de développement pour que cessent la délinquance et le trafic de drogue et pour que la Guyane sorte de son marasme économique.

La Commission enregistre cette prise de position.

Lors de la réunion d'Awala-Yalimapo, il a été annoncé une réunion rassemblant les autorités coutumières de Mana, Awala-Yalimapo et Saint-Laurent-du-Maroni, coordonnée par la Commission particulière. Il est important de cultiver un dialogue argumenté et transparent. Cette réunion est prévue le 22 mai au Village Pierre.

La Commission confirme qu'elle prépare cette réunion.

Quelle sera la composition chimique dans le parc à résidus ? La Compagnie parle de boues, mais elle devrait dire « boues rouges toxiques ». Comment est-il prévu concrètement de les assécher ?

Une fiche sur la composition des résidus qui seront stockés dans le parc est en cours d'écriture, notamment au sujet des métaux lourds. Les boues rouges sont produites par l'industrie de la bauxite, mais pas par l'industrie aurifère.

Il est positif de proposer la création d'un corridor écologique, mais rien ne prouve que la faune l'empruntera. À quelle distance se situe-t-il du site d'exploitation ?

Ce corridor écologique sera situé à plusieurs kilomètres du site minier. Il s'agit du PER Bernard, le long de la crique Bernard qui est déjà relativement dégradée par l'orpaillage illégal : la Compagnie Montagne d'Or prévoit de réhabiliter cette zone. En effet, les mammifères terrestres ne se déplacent pas dans des zones découvertes, mais plutôt dans des zones boisées, notamment en bordure des cours d'eau où ils peuvent s'abreuver. Le PER Bernard a été identifié par l'ONF lors de la création de la réserve biologique intégrale pour servir de zone de passage entre les massifs de Lucifer et de Dékou-Dékou.

Certains propos étaient contraires à la bienséance et ont pu choquer, mais les Guyanais s'expriment avec leur cœur alors que les porteurs du projet s'expriment avec leur porte

monnaie. Il est impossible de mettre des tonnes d'or sur le même plan que des hectares de forêt et de biodiversité. La Guyane est riche d'un or vert qui est plus inestimable que l'or jaune, notamment grâce aux plantes médicinales qui pourraient soigner des gens malades. La disparition des espèces animales et végétales sous les coups de pelleuse est une forme d'assassinat prémédité. Ce qui sera arraché à la terre est une forme de vol. La Compagnie peut-elle assurer que les espèces qu'elle replantera auront les mêmes propriétés médicinales que celles qu'elle aura arrachées ?

Un salarié de la Compagnie Montagne d'Or estime que cette déclaration est mélodramatique, mais que les opposants au projet ne font pas preuve d'autant de virulence envers les orpailleurs illégaux.

Raymond PEYLET déplore les propos diffamatoires et les attitudes agressives : ces incidents font courir un risque au débat public.

La séance est levée à 22 h 20.

Ces questions et commentaires sont restés sans réponse.

Or de Question ne cesse de demander les besoins en effectifs pour chaque métier : cela permettra de comprendre l'impact du projet sur le chômage. Il a été dit que 90 % des emplois seraient attribués à des résidents guyanais : il suffit donc de faire venir des étrangers en Guyane pour les embaucher. Par ailleurs, les emplois très qualifiés ne seront pas occupés par les Guyanais qui se contenteront d'être des cols bleus.

L'ONG Action de Carême a produit un rapport de 52 pages sur une des mines détenues par Nordgold au Burkina Faso. Il démontre que les populations ont été expulsées et les puits empoisonnés à l'arsenic, obligeant les habitants à chercher de l'eau à 3 heures de route. Or, Mme ROY a estimé que ce rapport comportait un biais méthodologique, car l'ONG n'a interrogé que des femmes illettrées, comme si ces dernières n'étaient pas capables de savoir ce qui est bon pour elles.

La Compagnie et la Commission craignent les insultes, mais le projet et ses mensonges insultent l'intelligence des Guyanais. La multinationale vient attaquer la Guyane, mais le territoire n'a pas besoin des 3 milliards d'euros promis, seulement de conserver ses richesses et d'en bénéficier.

La population bushinengue de crique Margot est opposée au projet. La Guyane souffre déjà de maladies qui ne sont pas traitées et les bushinengues savent que la Compagnie partira en laissant de nouvelles maladies.

Comment la Compagnie peut-elle assurer que la géomembrane aura une durée de vie de 450 ans puisqu'un tel laps de temps ne s'est pas encore écoulé pour prouver cette projection ?

Les eaux nettoyées seront rejetées dans le milieu naturel : si elles sont de bonne qualité, pourquoi ne pas les utiliser pour alimenter la base-vie en eau potable au lieu de pratiquer 3 forages dans la nappe phréatique ?

Le projet d'usine de pâte à papier a été annulé, car les arbres plantés faisaient remonter de la silice, ce qui n'avait pas été prévu et rendait le bois inexploitable.

Il serait pertinent que la Compagnie Montagne d'Or explique clairement pourquoi elle

c

h

o

i

s

i

t

l

a

m

é

h

o

d